

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2025

numéro
BC_250710_01

L'an deux mille-vingt cinq, le dix juillet,
Le Bureau communautaire, dûment convoqué le quatre juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	15
présents	10
exprimés	10
vote	
pour	10
contre	0
abstention	0

Présents :

Jean-Paul PAILHOUX, Jérôme VALAT, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI.

Absents :

Claire VAN DER HORST, Fadhila BENAMMAR KOLY, David BOSC, Bernard JAHNICH, Daniel VALETTE.

OBJET :	Demande de subvention auprès de l'État au titre du fonds vert dans le cadre du projet "La mobilité active en Lodévois et Larzac"
----------------	---

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération n°CC_200728_02 du Conseil communautaire du 28 juillet 2020, relative à l'attribution des délégations au Bureau communautaire,

VU l'appel à projet AVELO 3 de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME),

VU la délibération n°CC_250306_07 du Conseil communautaire du 6 mars 2025, relative à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre du projet Avelo3 avec la Commune de Lodève,

CONSIDÉRANT le projet permettant de développer et de faire avancer la mise en place de services pour les mobilités douces, s'imbriquant avec le programme Avelo3,

CONSIDÉRANT qu'avec l'ADEME, la collectivité va mettre en place son schéma des mobilités actives et étudier le raccordement entre Lodève et le lac de Salagou,

CONSIDÉRANT que dans le cadre du présent dossier, les actions proposées et cofinancées par l'ADEME consistent à la mise en place d'un service de prêt de Vélos à Assistance Électrique (VAE), la communication pour le grand public notamment par la fête des mobilités douces et les premières dépenses opérationnelles de la mise en place du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) en lien avec l'étude de faisabilité qui est en cours,

CONSIDÉRANT que ce projet doit permettre d'inciter les habitants du Lodévois et Larzac à utiliser les mobilités actives et les transports en commun : transport à la demande Draille entre les villages et PEM,

CONSIDÉRANT que ce projet doit permettre également de faire baisser l'usage de la voiture individuelle et par ailleurs concourir à réduire le nombre de voitures stationnant à Lodève.

CONSIDÉRANT que cette opération est estimée à cent-treize-mille euros Hors Taxes (113 000 € HT),

Où l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- **ARTICLE 1 : SOLLICITE** une subvention d'un montant de quarante-cinq-mille-deux-cents euros (45 200 €) auprès de l'État au titre du fonds vert pour le projet « La mobilité active en Lodévois et Larzac », dont le budget global est estimé à cent-treize-mille euros HT (113 000 € HT), selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- État au titre du fonds vert	45 200 euros,
- ADEME	26 500 euros,
- Communauté de communes Lodévois et Larzac	41 300 euros,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : IMPUTE** la recette correspondante au budget principal, chapitre 13, article 1321,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20250710-Imc119935-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/07/25
Date de publication : 16/07/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le dix juillet deux mille vingt-cinq
Le Président,
Jean-Luc REQUI